

CONCOURS PHOTO

Écrit par Thomas A.

Samedi, 01 Décembre 2018 17:47 - Mis à jour Samedi, 01 Décembre 2018 18:03

Nous avons le plaisir de vous annoncer la 2ème édition du concours photo « CLIC APNEE » organisé par les Commissions Apnée & Photo / Vidéo sous-marine CODEP 67 et CODEP 68.

Ce concours est ouvert à tous les licenciés FFESSM du Codep 67 et du Codep 68 quelle que soit leur commission.

Besoin d'un renseignement ou d'un conseil technique ? La Commission Photo / Vidéo sous-marine se tient à votre disposition.

Pour tout autre question contacter Loïc LERIS en MP via la page Facebook ou par mail.

De beaux lots à gagner alors tous à vos objectifs. Soyez créatif !

N'hésitez pas à partager largement

REGLEMENT CONCOURS

Thème

Photographie d'un apnéiste à la montagne.

Qui peut participer ?

Le photographe doit être licencié FFESSM du département 67 ou 68 (quelle que soit sa

CONCOURS PHOTO

Écrit par Thomas A.

Samedi, 01 Décembre 2018 17:47 - Mis à jour Samedi, 01 Décembre 2018 18:03

Commission).

Comment ?

loic.leris@laposte.net

Chaque photo devra être obligatoirement accompagnée du :

Nom et prénom du photographe,

Nom et prénom du modèle,

N° de licence FFESSM du photographe,

Nom et n° de Club,

Lieu et date de la prise de vue,

Titre de la photographie.

Chaque candidat devra avoir coché la mention «j'aime» de la page Facebook de la

Commission Apnée CODEP 67 : <https://www.facebook.com/Commission.Apnee.Codep67/> .

CONCOURS PHOTO

Écrit par Thomas A.

Samedi, 01 Décembre 2018 17:47 - Mis à jour Samedi, 01 Décembre 2018 18:03

En s'inscrivant au concours, les participants garantissent à la Commission Apnée CODEP 67 et CODEP 68 qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de la photographie envoyée, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes cette photo et autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours et de la promotion de l'Apnée. Les photomontages ne sont pas acceptés.

Jusqu'à quand peut-on participer ?

Les photos devront être envoyées avant le 07 juillet 2019.

Et après ?

Les votes débiteront le 08 juillet 2019 et seront clôturés le 31 juillet 2019.

Les photos présentées seront soumises au vote du public sur la page Facebook de la Commission Apnée CODEP 67 et à celui des membres du jury. Le coefficient d'affectation des votes sera le suivant : 40% public et 60% jury.

Les dix plus belles photos seront exposées lors de la «Faites de la plongée 2019» et les trois gagnants seront récompensés :

1er prix = Sac de plongée,

2ème prix = Masque,

3ème prix = Pince nez.

CONCOURS PHOTO

Écrit par Thomas A.

Samedi, 01 Décembre 2018 17:47 - Mis à jour Samedi, 01 Décembre 2018 18:03

La «Plongée avec un E» désignera également son coup de cœur parmi les clichés réalisés par une femme.